

Bernadette MENU, *Histoire économique et sociale de l'ancienne Égypte (HÉSAÉ)*, vol. I, t. 1, Les bases structurelles de l'économie, Paris, CNRS Éditions, octobre 2018.

L'auteur, à la fois égyptologue, historienne, juriste et anthropologue du droit, a consacré sa carrière de chercheur à la restitution des règles juridiques et institutionnelles, des mécanismes économiques et politiques, et des principes socio-religieux qui gouvernèrent l'Égypte pharaonique.

Grâce à la traduction et à l'étude de nombreux documents ordinairement peu abordés, tels les textes normatifs, les règlements et rapports administratifs, les comptabilités publiques et privées, les dispositions judiciaires et contractuelles – ces dernières entre vivants mais aussi et surtout entre les vivants et les morts – elle tente de rendre compte aussi fidèlement que possible d'une civilisation brillante et remarquable par sa longévité.

Le Nil, grâce à sa navigabilité sur plus de 1 000 km à travers des régions géographiques diversifiées – des zones aurifères et minières aux terres agricoles rendues exceptionnellement fertiles grâce à la crue annuelle du fleuve et au limon déposé dans la vallée – est à l'origine d'une organisation politique et religieuse sophistiquée. Sur une durée de trois millénaires une idéologie puissante s'est développée autour des principes de l'autorité monarchique du pharaon, héritier et représentant sur terre du dieu créateur, garant de la *maât*, principe de vie, d'équité et de prospérité, aussi bien ici-bas que dans un au-delà voulu sans fin.

Les principes fondateurs de la civilisation pharaonique, par leur précocité, ont nécessairement influencé les occupants grecs (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), puis romains (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) de l'Égypte, et même, bien avant l'instauration de ces pouvoirs – qui, surtout en ce qui concerne la monarchie hellénistique, invoquèrent continuellement la référence fondamentale à la *maât* –, les voyageurs, marchands, savants et philosophes au nombre desquels on compte de nombreux auteurs classiques, dont Platon. La fondation du premier État connu, avec les notions de centralisation/décentralisation et concentration/déconcentration du pouvoir, la conception duelle de la justice, à la fois générale, universelle, et particulière, individuelle, aussi bien que les pratiques juridiques très avancées des anciens Égyptiens, ont nécessairement imprégné nos civilisations occidentales.